



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/01/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

22/01/2019

Date d'affichage

22/01/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

Etaient présents :

M. BERCHEM Franck, Mme BOUTROUX Stéphanie, Mme FAYOLLE Carole, M. GENESTE Jean-Guy, M. MOREAU Christian, Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :

M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. MERCIER Jean-Louis, M. ROYER Franck, Mme VILLENEUVE Odile

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme TRIBOULET Véronique

Numéro interne de l'acte : 2019/01/25/0063

Objet : Association des Maires appelle l'état à répondre aux attentes des territoires

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal, d'un courrier de l'Association des Maires de France, concernant la Résolution Générale du 101ème Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité, ou il est demandé l'ouverture rapide de négociation avec le gouvernement, prioritairement sur les ressources des collectivités et légalité d'accès aux services publics notamment dans les territoires ruraux et ultramarins. Elle explique qu'il est demandé de se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la résolution générale du 101ème congrès des Maires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAGNET

Le Maire,

